

PAC - Services de formation linguistique (5X001-22-0033)

Appels d'offres

État – Active

Dates

Date de publication – Le 1 juin 2022

Date de modification - Aucune

Date de fermeture - Le 16 juin 2022

Détails

Numéro de référence

Numéro de la demande de soumissions -5X001-22-0033

Région de l'avis d'appel d'offres –Canada

Région de livraison -RCN

Type d'avis - Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

NIBS - [U099D: Services de formation linguistique](#)

Accord commercial - Cette exigence est exemptée de tous les accords commerciaux fondés sur les droits de propriété de l'entrepreneur

- **Accord de libre-échange Canada - Corée (ALECC)**
- **Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)**
- **Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECC)**
- **Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)**
- **Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECP)**
- **Accord de libre-échange Canadien (ALEC)**
- **Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)**

Procédure de passation des marchés -PAC

Entité responsable des achats -Service administratif des tribunaux judiciaires

Entité de l'utilisateur final - Service administratif des tribunaux judiciaires

Nom de la personne-ressource

Courier : Procurement.Approvisionnement@cas-sati.gc.ca

Attention : Darlene Simms

Adresse : 90 Sparks St, Ottawa ON, K1A 0H9, CA

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) souhaite offrir un programme de tutorat/d'apprentissage à rythme libre à temps partiel, utilisant une approche virtuelle modélisée, et demande à une école de langues qualifiée de fournir des services de formation linguistique sur mesure à environ 30 apprenants, selon une approche par étapes.

2.1 Objectif

L'objectif consiste à fournir de la formation mixte (autonome et avec tutorat) en langue seconde, français et anglais, à temps plein et à temps partiel aux employés du SATJ aux fins suivantes:

1. s'assurer que les clients puissent obtenir des services dans la langue officielle de leur choix;
2. s'assurer de fournir des services de qualité dans les deux langues officielles;
3. encourager l'utilisation des deux langues officielles dans le milieu de travail;
4. établir un milieu de travail bilingue; et
5. favoriser l'épanouissement professionnel individuel dans un milieu de travail bilingue.

2.2 Portée

Le SATJ cherche une solution qui comprend les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter:

1. formation offerte aux employés du SATJ par abonnement dans un portail Web;
2. formation avec tuteur, applicable à une clientèle ciblée par le SATJ, donnée en classe, dans une salle de classe virtuelle et par téléphone;
3. évaluation de la connaissance de la langue seconde effectuée dans un portail Web;
4. formation sur place de préparation à l'évaluation de langue seconde (ELS), au fur et à mesure des demandes;
5. formation virtuelle de préparation à l'ELS; et
6. séances de préparation à l'ELS avec tuteur.

2.3 Tâches

Évaluation :

L'entrepreneur doit évaluer, au moyen d'une plateforme virtuelle, chaque utilisateur afin de déterminer son niveau de compétence pour chacune des trois compétences linguistiques (compréhension de l'écrit dans la seconde langue officielle, expression écrite dans la seconde langue officielle et compétence orale dans la seconde langue officielle) conformément aux [Normes de qualification relatives aux langues officielles du gouvernement du Canada](#).

Plan/calendrier de formation : L'entrepreneur doit fournir un plan de formation adapté au niveau de compétence de chaque utilisateur (niveau A, B ou C), ainsi que le nombre approximatif d'heures de formation. Nous exigeons une approche d'apprentissage flexible adaptée aux différents horaires de nos employés. Par conséquent, les séances de tutorat doivent être offertes entre 7 h et 18 h (heure normale de l'Est/heure avancée), du lundi au vendredi. Les apprenants devront suivre des cours à raison de trois à neuf heures par semaine, et ce, à leur propre rythme, dans le cadre d'un programme d'apprentissage virtuel, et participer à des séances virtuelles de tutorat individuel à raison d'une à trois heures par semaine (le calendrier des séances devra être établi à l'avance). Les services de tutorat doivent être fournis selon la demande.

Rapport d'avancement : Des commentaires sur les activités doivent être fournis verbalement pendant ou après chaque activité. Les rapports d'avancement en ligne (rapports de fin de séance) ainsi que les rapports d'absence de chaque apprenant doivent être mis à la disposition de l'équipe de gestion des contrats du Ministère.

2.4 Environnement technique

Le portail Web doit s'exécuter et fonctionner correctement lorsqu'il est mis en œuvre dans l'environnement technique décrit ci-dessous :
Windows 10, Microsoft Edge, Google Chrome

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

3.1 Capacité

La formation en langue seconde doit être fournie aux niveaux A, B, et C, conformément aux Normes de qualification relatives aux langues officielles (<http://www.tbs-sct.gc.ca/gui/squn03-fra.asp>) du gouvernement du Canada.

La formation en langue seconde doit être souple en vue de s'adapter à l'horaire des employés, de manière suivante:

1. Formation virtuelle individuelle supervisée par un tuteur, plein temps
2. Formation virtuelle individuelle supervisée par un tuteur, temps partiel
3. Préparation virtuelle individuelle à l'examen de langue seconde
4. Préparation à l'ELS

5. Évaluation (en ligne) du niveau de maîtrise linguistique à l'oral
6. Évaluation de la connaissance de la langue seconde

La solution proposée doit répondre aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 - référence : <http://www.w3.org/Translations/WCAG20-fr/> .

3.2 Environnement technologique : système de gestion de l'apprentissage ("Système")

Sans se limiter aux composantes ci-dessous, le Système doit :

1. permettre une accessibilité et une disponibilité optimales en tout temps (24 heures sur 24);
2. générer des rapports qui sont téléchargeables, imprimables et accessibles en ligne;
3. permettre à tout apprenant de choisir l'interface du programme de formation, en français comme en anglais;
4. permettre aux apprenants d'accéder à leur profil personnel, aux rapports de progrès, à l'avancement de l'autoformation, de même que le calendrier de formation (nombre d'heures de formation par semaine et calendrier du cours avec le tuteur);
5. faciliter la progression des apprenants par la traduction des explications et du nouveau vocabulaire dans leur langue maternelle (anglais ou français);
6. offrir un test d'évaluation automatisé en ligne, de type test de placement, pour situer l'apprenant dans son parcours initial d'apprentissage;
7. fournir des formations linguistiques, à temps plein (15 heures et plus par semaine) et à temps partiel (14 heures ou moins par semaine), applicable aux langues officielles du Canada (français et anglais), en vue d'atteindre et maintenir le niveau de A (débutant), B (intermédiaire) et C (avancé), selon l'objectif visé;
8. fournir un programme de formation du français et de l'anglais axé sur l'autoformation, avec ou sans tuteur;
9. permettre aux administrateurs du client d'accéder au profil des apprenants, de suivre le progrès de ceux-ci, de même que télécharger / imprimer divers rapports d'utilisation, des feuilles de temps en ligne pour concilier les factures; et
10. permettre à tout gestionnaire d'accéder au profil en ligne, aux rapports de progrès, à l'avancement de l'autoformation ainsi que le calendrier de formation (nombre d'heures de formation par semaine et calendrier du cours avec le tuteur) de tout apprenant sous sa supervision.

3.3 Expérience :

Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences minimales essentielles) : Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

L'entrepreneur doit indiquer clairement dans son énoncé des capacités que les ressources proposées possèdent une expérience de la prestation de formation linguistique bilingue (en anglais et en français) à des apprenants adultes, par tutorat à distance au moyen d'une plateforme virtuelle, pendant au moins

trois ans au cours des sept dernières années, de niveau débutant (niveau A), intermédiaire (niveau B) et avancé (niveau C), ainsi qu'en offre active de services.

Pour démontrer l'expérience accumulée, l'entrepreneur doit fournir, au minimum, les renseignements suivants pour chacun des niveaux de langue – débutant (niveau A), intermédiaire (niveau B) ou avancé (niveau C) :

- le nom des organisations clientes ayant reçu les services;
- les dates de début et de fin des services de tutorat offerts (du mois/année au mois/année);
- le nombre total d'heures pour chaque période.

Nous exigeons, au minimum, le nombre suivant d'heures de tutorat par niveau :

- Offre active de services : quatre heures de tutorat (minimum)
- Débutant (niveau A) : 1 000 heures de tutorat (minimum)
- Intermédiaire (niveau B) : 1 000 heures de tutorat (minimum)
- Avancé (niveau C) : 3 000 heures de tutorat (minimum)

3.4 Études :

Les ressources proposées par l'entrepreneur doivent posséder, au minimum, un baccalauréat dans le domaine de l'enseignement, délivré par un établissement canadien reconnu, ou une expérience minimale de trois ans en enseignement, acquise au cours des cinq dernières années, ainsi qu'une formation professionnelle liée à la formation en langue seconde.

Pour démontrer leur formation, l'entrepreneur doit fournir une copie du diplôme universitaire, du titre professionnel, ainsi que de l'accréditation ou de la certification délivrée par un établissement canadien reconnu. OU

Les ressources pédagogiques qui ne sont pas titulaires d'un diplôme universitaire en enseignement d'un établissement canadien reconnu, mais qui possèdent une expérience minimale de trois ans acquise au cours des cinq dernières années dans l'enseignement du français ou de l'anglais comme langue seconde à des adultes, par tutorat à distance au moyen d'une plateforme virtuelle ou par tutorat en classe, doivent le démontrer en fournissant un curriculum vitæ décrivant leur expérience en détail.

3.5 Connaissance et compréhension du module de formation linguistique en ligne :

L'entrepreneur doit fournir aux apprenants l'accès à un système de gestion de l'apprentissage (SGA) au moyen d'un portail Web, qui fournit une formation linguistique bilingue en français et en anglais, en facilite l'acquisition et y apporte un soutien :

- Le SGA doit prévoir un programme de formation linguistique en français et en anglais, axé sur l'autoformation et entièrement interactif.
- Le SGA doit pouvoir fonctionner correctement dans l'environnement technique susmentionné, ce qui comprend des ordinateurs portables ou de bureau, et ce, sans qu'une connexion à un serveur externe soit requise pour toute raison.
- Le SGA doit fournir un contenu de formation linguistique en offre active de services, conformément à l'obligation de faire l'offre active et de mettre l'expérience du client au cœur des discussions.
- Le SGA doit permettre aux utilisateurs de se préparer à passer les examens d'évaluation de la langue seconde (en anglais et en français) prescrits par la Commission de la fonction publique du Canada.

- L'entrepreneur doit permettre à tous les employés du SATJ d'accéder, au moyen d'un abonnement, à un nombre illimité de licences dans le cadre du programme de formation en ligne, afin de répondre à l'ensemble des demandes de formation avec et sans tutorat.
- Le portail Web menant au SGA doit pouvoir fonctionner correctement dans l'environnement technique susmentionné, ce qui comprend des ordinateurs portables, de bureau ou des serveurs.
- Le SGA doit fournir un contenu de formation linguistique de niveau A, B et C, conformément aux normes du gouvernement du Canada.
- Le SGA doit fournir un contenu de formation linguistique en offre active de services dans les deux langues officielles.

Normes de qualifications relatives aux langues officielles :

- Le SGA doit permettre aux utilisateurs de se préparer à passer les examens d'évaluation de la langue seconde (en anglais et en français) prescrits par la Commission de la fonction publique du Canada.
- Le SGA doit être accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine et 365 jours par année.
- Le SGA doit permettre aux utilisateurs de s'inscrire et de fournir des renseignements personnels dans un environnement automatisé et sécurisé.
- Le SGA doit permettre aux utilisateurs d'accéder à leur profil personnel au moyen d'un mot de passe, ainsi qu'au calendrier de formation (nombre d'heures de formation par semaine et calendrier du cours avec le tuteur).
- Le SGA doit permettre aux administrateurs de surveiller les activités et de télécharger les rapports d'utilisation et de rendement de tous les utilisateurs.
- Le SGA doit permettre aux administrateurs de surveiller les heures facturées pour toute séance de formation et de télécharger des factures.
- Le SGA doit protéger les renseignements personnels des utilisateurs.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Ce marché n'est assujéti à aucun accord commercial.

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Cet achat n'est pas assujéti aux Ententes sur les revendications territoriales globales.

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur sélectionné à l'avance a été choisi en fonction des capacités suivantes:

Language Research Development Group a recours à une méthodologie d'apprentissage mixte, incluant l'autoformation et le tutorat. Cette méthodologie permet aux apprenants de progresser à leur rythme, tout en minimisant les coûts. Chaque apprenant se voit assigner un cursus d'apprentissage avec tutorat à la mesure de leurs forces, points d'amélioration et style d'apprentissage qui leur sont propres. Les séances de tutorat se tiennent au téléphone, ou via Skype ou Webex; chaque séance est à la disposition de l'apprenant sept (7) jours par semaine, de 06:00 à minuit (sur la base de l'Heure normale de l'Est). L'apprenant est libre de déterminer la période pour toute séance de tutorat, lui permettant ainsi confectionner l'horaire qui lui convient.

Au bout de chaque module, l'apprenant doit remplir une évaluation qui lui servira de jalon au fur et à mesure que la formation progresse. À chaque évaluation, un rapport est généré.

Relativement au système de gestion de l'apprentissage ("Système"): tout apprenant inscrit se voit attribuer un compte individuel pour accéder au portail Web qui constitue le Système. Les apprenants peuvent y accéder en tout temps par le biais d'un ordinateur personnel, une tablette ou un téléphone intelligent. Cette capacité d'accès permet à tout apprenant d'adapter l'apprentissage au rythme voulu, en fonction de leur horaire respectif. Les apprenants ont également accès à d'autres fonctionnalités telles que la foire aux questions, un guide de référence exhaustif, des tableaux de conjugaison, un glossaire, un *Buddy System*, de même que le suivi d'avancement. Le Système met à la disposition de chaque apprenant un gestionnaire de compte pour organiser les renseignements. Au bout de chaque leçon, le tuteur soumet un rapport d'apprentissage au Système pour que l'apprenant et le gestionnaire puissent y accéder et le consulter.

Enfin, le Système permet à tout coordonnateur et gestionnaire du client de créer un compte afin de tenir un registre des dépenses, mais aussi suivre le progrès des apprenants sous leur supervision.

Le ministère a l'intention de conclure un contrat avec le Language Research Development Group (LRDG) pour fournir aux personnes identifiées des services de formation linguistique virtuelle par le biais d'exercices de module d'autoformation en ligne et de séances d'encadrement. Anglais

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat : paragraphe 6 (d) « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de l':

- Accord de libre-échange Canada - Corée (ALECC)- Pour vos besoins, la disposition pertinente de l'accord Canada-Corée est l'article 14.3, qui renvoie aux règles de procédure de l'OMC-AMP:
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC) - Chapitre Kbis : Marchés publics - Article Kbis-16 : Exceptions

- Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECC) - Chapitre quatorze : Marchés publics -Article 1402 Article 1402 : Sécurité et exceptions générales
- Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH) - Chapitre dix-sept : Marchés publics -Article 1402 Article 1402 : Sécurité et exceptions générales
- Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECP) Chapitre 16 Marchés publics - Article 16-10 Appel d'offres limité - (b) ii)
- Accord de libre-échange Canadien (ALEC) - articles 513.b) ii) et c) i);
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) Chapitre 14 Marchés publics - Article 14 - Sécurité et exceptions générales - 2 c

10. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période d'une (1) année, à partir de la date estimative de début, avec une option irrévocable pour en prolonger la période, jusqu'à concurrence de deux (2) périodes d'un an.

12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur totale estimée du contrat pour un an est estimée à 55 000,00 \$

Années d'option 1 et 2 estimées à 110 000,00 \$

Le total incluant les années d'option est estimé à 165 000,00 \$. (186 450,00 \$ avec taxes).

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Name: Language Research Development Group

Adresse: 1407 rue Saint-Alexandre, Montréal (QC), H3A 2G3

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont [le 16 juin 2022 à 14 h](#) Heure avancée de l'Est.

5X001-22-0033

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Procurement.Approvisionnement@cas-satj.gc.ca

Attention : Darlene.Simms